SOFAGRI PARTICIPATIONS 01B10530

Greffe du Tribunal
Commerce de Paris

24 JUIL. 2003

N° de dépôt 77707

PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 26 MAI 2003

* * *

Le vingt six mai deux mille trois à onze heures, le Conseil d'Administration de la Société SOFAGRI PARTICIPATIONS s'est réuni, dans les locaux de la Société UNIPAR, 100 boulevard du Montparnasse à PARIS XIV^{ème}, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Démission du Président,*

2. *Nomination d'un nouveau Président,*

3. *Approbation du projet de procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 avril 2003,*

4. *Questions diverses,*

Etaient présents

MM. DELACHAUME		Administrateur
VAURY	Représentant Permanent d'U.I.	Administrateur

Etaient absents et excusés

MM. MARY		Administrateur
QUESNEL	Représentant Permanent de CREDIT AGRICOLE SA	Administrateur

Ayant constaté que le quorum était atteint et que le Conseil pouvait valablement délibérer, le Président passe au Point 1 de l'ordre du jour.

Point 1 *Démission du Président*

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Gilles GRAMAT de ses fonctions d'administrateur et de Président de la société intervenue le 16 mai 2003.

Point 2 *Nomination d'un nouveau Président*

Le Président de séance expose aux membres du Conseil que la société, compte tenu de sa nature juridique, doit choisir parmi ses membres un Président. Il précise que les dispositions statutaires prévoient que seule une personne physique peut être désignée Président du Conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident, à l'unanimité, de nommer Monsieur Hervé DELACHAUME en qualité de Président pour la durée de son mandat d'administrateur restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Point 3 *Approbation du projet de procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 avril 2003*

Aucune modification n'étant demandée par les Administrateurs, le projet de procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 avril 2003 est adopté à l'unanimité.

Point 4 Questions diverses

Aucune question n'est évoquée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures.

Certifié conforme et véritable,
PARIS, le 9 juillet 2003

Le Président

Hervé **DELACHAUME**